

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

NATURALISATION PAR DECRET NOTICE D'INFORMATION

Le respect des obligations suivantes est nécessaire pour déposer une demande de naturalisation et envisager l'acquisition de la nationalité française.

1/ Être âgé de plus de 18 ans (majeur)

Seules les personnes majeures peuvent être naturalisées.

Toutefois, les enfants mineurs étrangers qui vivent régulièrement avec un parent majeur qui obtient sa naturalisation, deviennent également français par « effet collectif ».

Enfin, la naturalisation peut être accordée à l'enfant mineur resté étranger, si l'un de ses parents est devenu français et s'il justifie avoir résidé avec lui en France durant les 5 années précédant le dépôt de la demande (article 21.22 du code civil)

2/ Avoir en France le centre de ses intérêts matériels et familiaux

Une personne résidant en France mais dont le conjoint et/ou les enfants mineurs résident à l'étranger peut se voir refuser la nationalité française.

La situation de travailleur frontalier n'est pas un obstacle à la naturalisation dès lors que le postulant dispose en France de toutes ses attaches (familiales, bien immobilier, enfants scolarisés, vie locale...).

3/ Justifier d'une durée minimale de séjour régulier sur le territoire français (« stage »)

En principe tout demandeur doit justifier d'une durée de séjour régulier (« stage ») en France de **5 années** précédant le dépôt de sa demande.

Cette durée de « stage » est ramenée à **2 années** pour l'étranger qui a accompli avec succès 2 années d'études en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur français.

Enfin, aucune durée de résidence (« stage ») n'est exigée pour l'étranger :

- qui a accompli des services militaires dans l'armée française (Légion étrangère) ;
- qui a obtenu le statut de **réfugié (attention ce cas ne concerne pas les bénéficiaires de la protection subsidiaire qui doivent continuer à justifier de 5 ans de « stage »)**.
- qui appartient à l'entité culturelle et linguistique française, lorsqu'il est ressortissant d'un territoire ou Etat dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français et que le français est sa langue maternelle ou qui justifie d'une scolarisation d'au moins 5 ans dans un établissement enseignant en langue française (joindre les justificatifs)
- qui sollicite sa réintégration dans la nationalité française.

Le demandeur doit disposer d'un titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse au moment du dépôt de sa demande.

4/ Justifier d'une insertion professionnelle (autonomie)

L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France. Elle est appréciée sur l'ensemble de la carrière professionnelle et pas uniquement sur la situation précise du postulant au moment où il fait sa demande. L'activité doit permettre de disposer de ressources suffisantes et stables.

5/ Evaluation du niveau de maîtrise de la langue française (B1)

(Pour plus de précisions, merci de consulter la notice détaillé relative à ce sujet)

Afin de prouver votre maîtrise de la langue française, vous devez fournir :

- un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges ou le diplôme d'études en langue française (DELF) de niveau **B1**.
- OU un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français
- OU une attestation délivrée depuis moins de 2 ans par un organisme doté du label « Français Langue d'Intégration » (FLI) ou par un organisme agréé (voir notice ci-joint à ce sujet sur laquelle figure au verso la liste des organismes habilités à faire passer le test) ;

Attention : les personnes âgées de plus de 60 ans, celles souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique, peuvent être dispensées de produire un document prouvant leur maîtrise de la langue française. Toutefois, leur niveau de connaissance de la langue française sera vérifié en préfecture, lors de l'entretien de naturalisation. Il en sera de même pour les personnes ayant produit une attestation justifiant d'un niveau inférieur au niveau B1.

La condition de connaissance de la langue française ne s'applique pas aux réfugiés statutaires et apatrides en séjour habituel et régulier depuis au moins 15 ans en France et âgés de plus de 70 ans.

6/ Evaluation des connaissances de l'histoire, de la culture et de la société françaises

Le demandeur doit également justifier de son assimilation à la communauté française, notamment par l'adhésion aux principes et valeurs essentiels de la République et par une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société. Ces connaissances sont reprises par le livret du citoyen disponible à l'adresse suivante: <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Naturalisation#N111>.

7/ Moralité et absence de condamnation pénale

Le demandeur doit être de bonnes vie et mœurs et ne pas avoir fait l'objet de l'une des condamnations empêchant l'acquisition de la nationalité française.

La condition de « bonnes vie et mœurs » du postulant donne lieu à une enquête préfectorale qui porte notamment sur le comportement civique de l'intéressé (manifesté par le paiement des impôts notamment). Elle peut être complétée par une consultation des organismes consulaires ou sociaux.

Les condamnations pénales prononcées en France et à l'étranger sont vérifiées.

La demande de l'étranger qui a été condamné pour crimes ou délits constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme ou à une peine égale ou supérieure à 6 mois de prison sans sursis, est irrecevable.

L'entretien de naturalisation : tout postulant à la naturalisation ayant fourni un dossier complet de demande est convoqué pour un entretien obligatoire de naturalisation à Nancy. Cet entretien d'une durée d'environ 1 heure, est destiné à revoir le parcours du postulant, vérifier son niveau de maîtrise de la langue française, vérifier ses connaissances de la France et son adhésion aux principes et valeurs de la République.

Décision : La naturalisation par décret n'est pas un droit mais une faveur. La décision de naturalisation relève du ministre de l'intérieur. La décision relative à votre demande (naturalisation ou refus) vous sera transmise uniquement par courrier. Aucune information ne sera communiquée ni à l'issue de l'entretien, ni en cours de procédure.

Durée totale de la procédure (à titre indicatif) : 12 à 18 mois

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

NATURALISATION

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE – NOTICE EXPLICATIVE

Tout postulant à la naturalisation doit justifier d'une connaissance suffisante de la langue française. Le niveau exigé est le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Il correspond au niveau d'un élève en fin de scolarité obligatoire apte à écouter, prendre part à une conversation et à s'exprimer oralement en continu. Il s'agit de maîtriser le langage nécessaire à la vie quotidienne et aux situations de la vie courante. Le niveau linguistique sera évalué à l'occasion de l'entretien individuel.

Attention : les attestations linguistiques délivrées par l'OFII à l'occasion de l'obtention du premier titre de séjour concernant l'évaluation du niveau A1 de maîtrise de la langue française ne sont pas acceptées dans le cadre du dépôt d'une demande de naturalisation.

Afin de prouver votre maîtrise du français, vous devez fournir :

un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français.

L'original de ce diplôme devra être présenté lors de l'entretien en Préfecture.

OU

un **diplôme français** (niveau brevet au minimum) ou le **diplôme d'études en langue française (DELF)** de niveau B1 ou un **titre professionnel** français à caractère officiel (inscrit au RNCP ou délivré par un organisme officiel)

OU

une **attestation de compétences linguistiques** délivrée depuis moins de 2 ans, et avant le 19 juillet 2018, par un organisme doté du label « Français Langue d'Intégration » (FLI)

OU

un test de français niveau B1 obtenu auprès d'un des organismes figurant au verso du présent document

Sont dispensés de la production de ce diplôme ou test, mais feront l'objet d'un entretien individuel au cours duquel sera vérifié qu'ils maîtrisent un niveau de langue correspondant au niveau B1 exigé :

- les postulants qui produisent une attestation d'un niveau inférieur au niveau B1 ;
- les postulants souffrant d'un handicap ou d'un état déficient chronique ;
- les postulants âgés d'au moins 60 ans ;

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

LISTE DES ORGANISMES HABILITÉS A FAIRE PASSER LE TEST OU DIPLÔME DE FRANÇAIS - NIVEAU B1

➤ Test de connaissance du Français (TCF)

Le « Test de connaissance du Français (TCF) » niveau B1 est le test spécifique de français en vue de la naturalisation. Ce test demande une maîtrise orale du français niveau B1 et est valable 2 ans.

Organismes habilités pour l'examen TCF	
CAEC – GIP FORMATION	HESIO CONSEIL
Lieux de passage du test (selon la demande): Nancy, Metz, Thionville, Epinal, Bar-le-Duc, ... Site Internet : https://www.greta-lorraine.fr/actualite/tests-et-diplomes-en-langues-caec-gip-formation Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : gip-caec@ac-nancy-metz.fr Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Lieu de passage du test : Metz Téléphone : 06.45.61.38.66 Mail : b1@hesio.fr

➤ Diplôme d'études en langue française (DELF)

Le **diplôme d'études en langue française (DELF)** niveau B1 ou supérieur nécessite une très bonne maîtrise orale et écrite du français et a une durée de validité permanente.

Organismes habilités pour le diplôme DELF	
CAEC – GIP FORMATION	Université de Lorraine
Téléphone : 03.83.55.65.55 Mail : gip-caec@ac-nancy-metz.fr Adresse : 28 Rue de Saurupt 54000 NANCY	Site Internet : https://defle-nancy.jimdo.com/ Téléphone : 03 72 74 31 91 Mail : defle-contact@univ-lorraine.fr

➤ Test d'évaluation du français (TEF)

La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) organise le test d'évaluation du français (TEF), spécifique en vue de la demande de naturalisation. Ce test demande une maîtrise orale du français niveau B1 et, une fois obtenu, est valable 2 ans.

Site Internet : https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/fr_FR/web/cci93/test-evaluation-francais

Contacts : 0820 012 112 (0,12€/ minute)

Adresse : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Ile- de- France
8 avenue de la Porte de Champerret / 75838 Paris Cedex 17

PLATE-FORME INTERDÉPARTEMENTALE DE NATURALISATION DE NANCY

**NATURALISATION PAR DÉCRET
LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

ATTENTION : tout dossier incomplet sera retourné. Vous ne serez convoqué en entretien de naturalisation que si votre dossier de demande est complet.

Le dossier de demande complet doit être adressé uniquement par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : *Préfecture de Meurthe-et-Moselle – Plate-forme de naturalisation - 1 rue du Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX*

PIECES A FOURNIR (A ranger dans l'ordre de présentation)	
<input type="checkbox"/>	<p>FORMULAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 formulaires originaux de demande, intégralement remplis, datés et signés ➤ remplir toutes les rubriques (adresse, téléphone, mail, situation familiale, parents, enfants...) ➤ remplir intégralement les pages 6 et 7 (domiciles et professions en France et à l'étranger)
<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ conserver le formulaire de déclaration de changement de situation ➤ le cas échéant : formulaire de francisation intégralement rempli (voir notice francisation)
<input type="checkbox"/>	<p>TIMBRES FISCAUX ET PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE : (A ranger dans pochette/enveloppe fermée)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 55 € de timbres fiscaux: timbre électronique à acheter sur Internet à l'adresse https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp (nationalité française) – Voir notice explicative ➤ 3 photos d'identité récentes et identiques (écrire nom et prénom au verso)
<input type="checkbox"/>	<p>ETAT CIVIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ acte de naissance original + traduction originale si rédigé en langue étrangère ➤ acte de mariage original et actes des éventuels mariages antérieurs + traduction originale ➤ jugement(s) de divorce ou de répudiation original + traduction originale ➤ actes de naissance originaux (copies intégrales) de tous les enfants mineurs. Si le(s) enfant(s) sont né(s) en France l'acte doit être daté de moins de 3 mois ➤ tout document d'état civil des parents (acte de naissance, mariage, décès...) - photocopies acceptées + traduction originale si rédigé en langue étrangère <p>Attention : selon le pays les actes d'état civil doivent être légalisés ou apostillés. Informations disponibles sur le site Internet du ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/legalisation-et-notariat/legaliser-un-document/</p> <p>Attention : pour les personnes réfugiées ou sous protection subsidiaire il convient de fournir les actes d'état civil originaux établis par l'OFPRA + copie de la décision de l'OFPRA ou de la CNDA</p>
<input type="checkbox"/>	<p>SITUATION FAMILIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ si couple pacsé : copie d'enregistrement de la déclaration de PACS ➤ si couple séparé/en instance de divorce : attestation écrite détaillée + procédure en cours ➤ si concubinage/vie maritale : attestation écrite détaillée signée des 2 conjoints ➤ si veuf/veuve : acte de décès original du conjoint + traduction originale ➤ si enfant(s) mineur(s) scolarisé(s) : certificat(s) de scolarité + copie du titre d'identité ➤ si enfant(s) mineur(s) non scolarisé(s) : copie du carnet de santé (pages identité + vaccins)
<input type="checkbox"/>	<p>CASIER JUDICIAIRE ETRANGER:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ casier judiciaire étranger original + traduction originale si rédigé en langue étrangère <p>Attention : Sont dispensées de produire le casier étranger les personnes présentes en France depuis plus de 10 ans OU entrées en France mineure OU ayant le statut de réfugié.</p> <p>Attention : le casier judiciaire français n'est pas à fournir</p>
<input type="checkbox"/>	<p>PRECEDENTE DEMANDE DE NATURALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ copie(s) des décisions portant sur d'éventuelles demandes précédentes de naturalisation

<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>TITRE DE SEJOUR ET PASSEPORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse (en cas d'adresse ancienne il convient de faire modifier votre titre auprès de la préfecture compétente) <p>Attention : pour les ressortissants européens non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour, merci de fournir la copie recto-verso de votre pièce d'identité nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ copie du passeport étranger ou titre de voyage pour réfugié (page identité + pages avec tampons/visas) ➤ copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité du conjoint
<input type="checkbox"/>	<p>MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ fournir original et copie de votre diplôme, titre professionnel ou test de français niveau B1 <p>Attention : merci de consulter la notice « Maîtrise de la langue française » pour connaître les documents acceptés pour le niveau B1. Les attestations OFII ne sont pas acceptées. Vos originaux vous seront restitués le jour de votre entretien.</p>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>SITUATION PROFESSIONNELLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si salarié : Contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire + certificat de travail pour les 3 dernières années + bulletins de salaire de novembre et décembre des 3 dernières années ➤ Si sans emploi : attestation Pôle Emploi et 3 derniers versements + tout justificatif d'activité professionnelle pour les 3 dernières années ➤ Si lycéen/étudiant : certificat de scolarité de l'année en cours + 5 derniers certificats de scolarité + attestation de bourse de l'année en cours (si boursier) + ressources des parents + copies recto-verso de leurs pièces d'identité (titre de séjour ou carte d'identité) ➤ Si indépendant : extrait RCS + dernier bilan de l'entreprise + bordereau fiscal de la société + tout justificatif d'activité professionnelle pour les 3 dernières années ➤ Si auto-entrepreneur : inscription au registre professionnel + 3 dernières déclarations trimestrielles de revenus + tout justificatif d'activité professionnelle pour les 3 dernières années ➤ Si intérimaire : relevé de mission intérim faisant figurer les missions et revenus nets perçus (à demander à l'agence d'intérim) + justificatifs d'activité professionnelle des 3 dernières années ➤ Si profession libérale : copie de l'inscription à l'ordre professionnel + justificatif des ressources ➤ Si handicapé ou invalide : décision MDPH en cours de validité + carte invalidité + selon le handicap tout justificatif d'activité professionnelle pour les 3 dernières années ➤ Si retraité : relevé de carrière (délivré par la CRAM) + titre de pension + 3 derniers versements ➤ Si stagiaire en formation professionnelle : attestation de l'organisme de formation avec dates de début et de fin de formation + dernier bulletin de salaire <p>Attention : pour les personnes mariées/pacsées/vie maritale : fournir justificatifs d'activité du conjoint</p>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>SITUATION FISCALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ bordereau de situation fiscale (modèle P237) original récent délivré par votre service des impôts des particuliers (contacts indiqués sur votre feuille d'impôts) ➤ copies recto-verso des 3 derniers avis d'imposition ou de non imposition <p>Attention : si vous êtes rattaché à vos parents pour les impôts, fournir les avis d'impôts à leurs noms</p>
<input type="checkbox"/>	<p>PRESTATIONS SOCIALES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ dernier bordereau de versement de la CAF (allocations familiales, logement...) ou de la MSA <p>Attention : si vous ne percevez pas de prestations sociales fournir attestation écrite ou attestation de non-inscription à la CAF</p>
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>DOMICILE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si locataire : contrat de bail + dernière quittance de loyer + justificatif de domicile (facture eau, électricité, gaz...) de moins de 3 mois ➤ Si propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile de moins de 3 mois ➤ Si hébergé : attestation d'hébergement + copie recto-verso du titre d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>ENVELOPPES A JOINDRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 grande enveloppe 500g « lettre suivie » pouvant contenir votre dossier afin de vous le retourner s'il est incomplet ➤ 1 petite enveloppe timbrée au tarif en vigueur



Le timbre électronique et les demandes d'accès à la nationalité française

Service de l'accueil
et de l'accompagnement
des étrangers de la
DGEF

DU TIMBRE PAPIER

AU

TIMBRE ELECTRONIQUE



A ce jour, toute demande d'accès à la nationalité française doit comprendre un (ou des) timbre(s) sous format papier, d'un montant total de 55 €.

Depuis le 2 janvier 2019, le timbre électronique, déjà en vigueur pour certaines démarches administratives (ex : titres de séjour, renouvellement de permis de conduire en cas de perte ou de vol,...) a été généralisé à l'ensemble des procédures d'accès à la nationalité française relevant du ministère de l'intérieur.

Vous êtes donc invité(e) à faire l'acquisition d'un timbre électronique si vous souhaitez déposer une demande d'accès à la nationalité française selon l'une des procédures suivantes :

- demande de naturalisation ou de réintégration par décret
- déclaration en tant que conjoint de Français (article 21-2 du code civil),
- déclaration en tant qu'ascendant de Français (article 21-13-1 du code civil)
- déclaration en tant que frère ou sœur de Français (article 21-13-2 du code civil).

OU ET COMMENT ACHETER SON TIMBRE ELECTRONIQUE ?

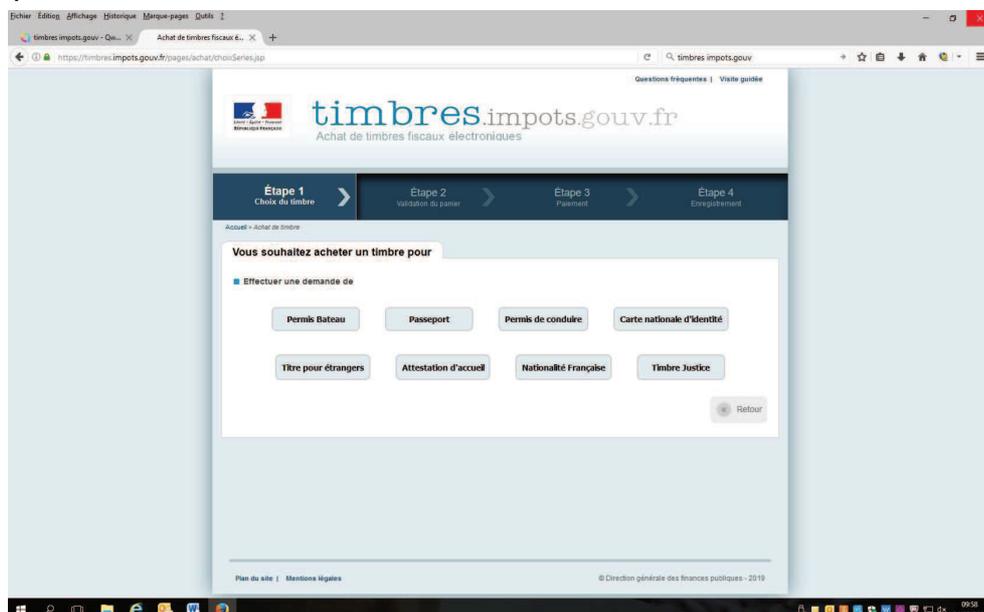
1- En ligne, via le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> :

- en cliquant sur « **débuter l'achat** » dans la rubrique « **acheter un timbre électronique** »

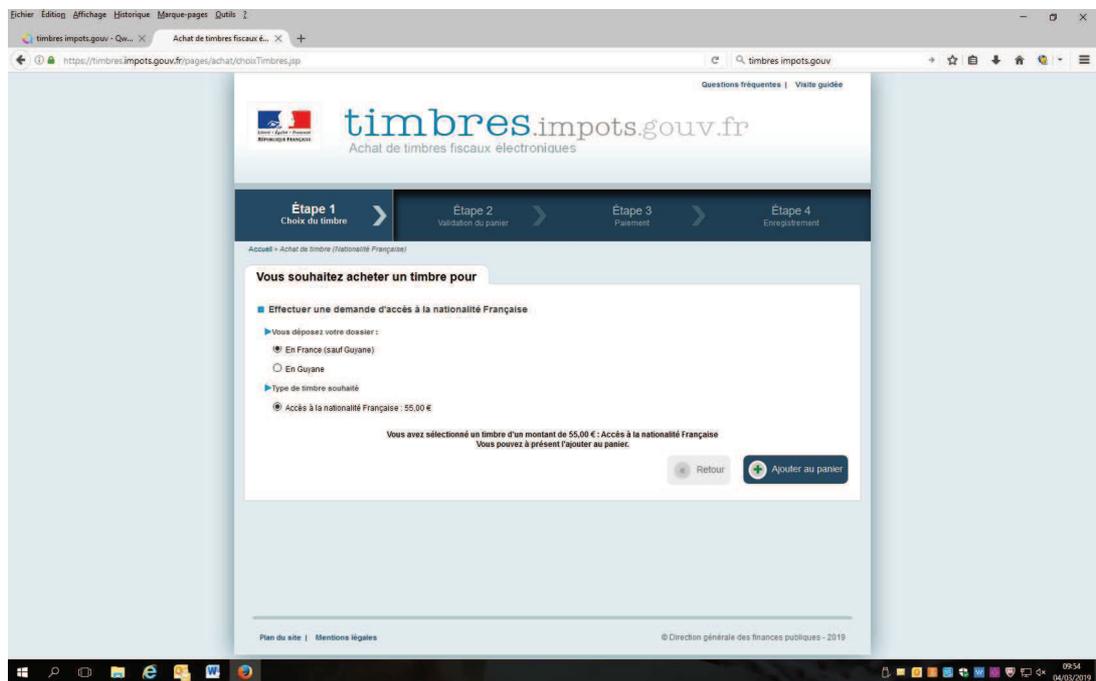


Nota : il est exigé un timbre électronique pour chaque demande.

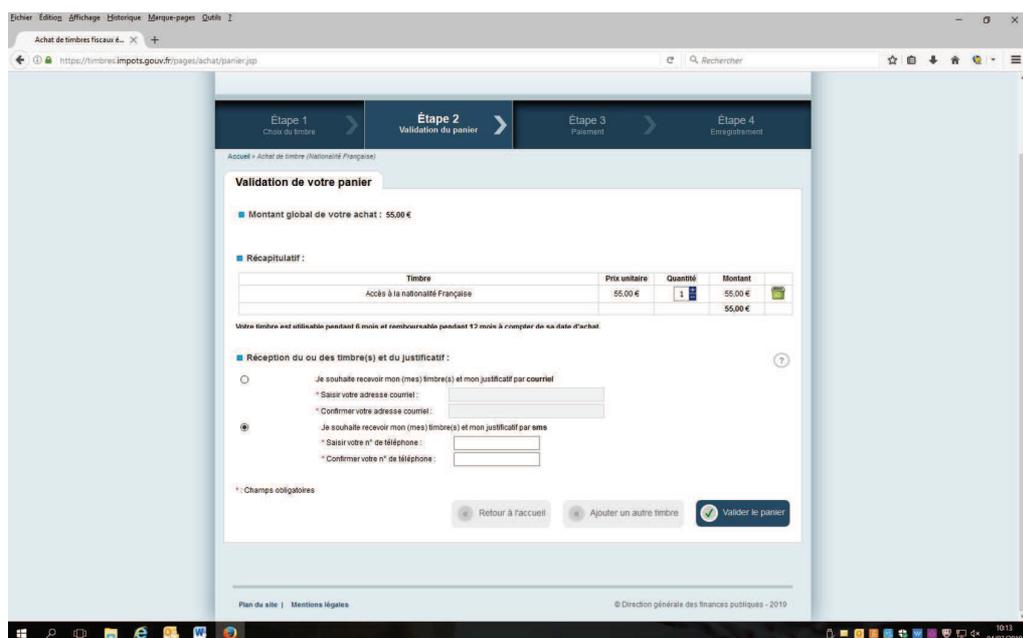
- en cliquant sur « **nationalité française** » parmi les types de timbres proposés :



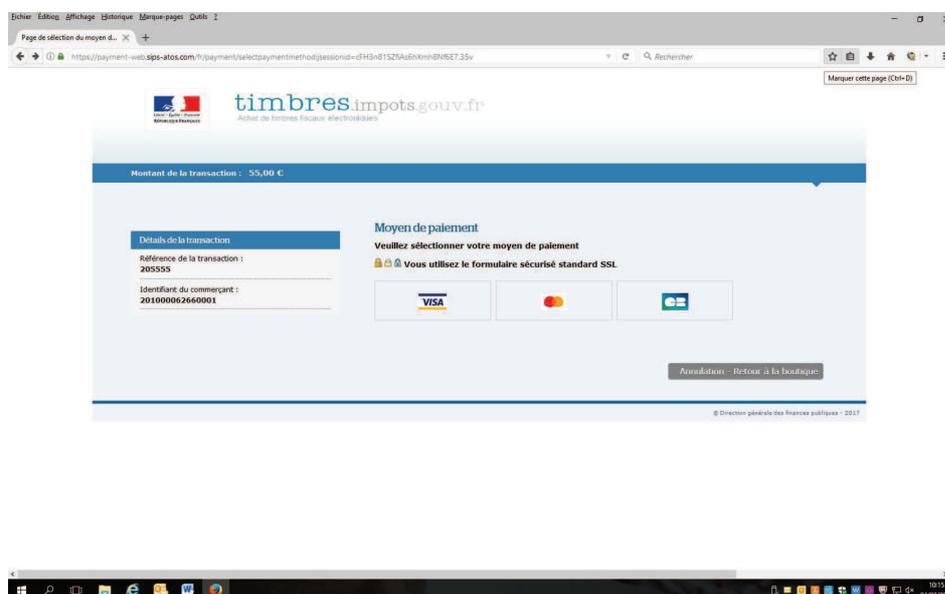
- en cliquant sur « **En France (sauf Guyane)** » puis sur « **Accès à la nationalité française : 55,00 €** »



- en cliquant sur « **ajouter au panier** » pour confirmer votre choix, puis en cliquant sur « **voir mon panier** »
- en renseignant soit l'adresse de messagerie (courriel) soit le numéro de téléphone portable pour recevoir le timbre et le justificatif d'achat



- en sélectionnant votre moyen de paiement (Visa, Mastercard ou CB) et en entrant vos coordonnées bancaires pour procéder au paiement du timbre.



2- Autre façon d'acheter un timbre électronique : en vous rendant dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application « [Point de vente agréé](#) »

COMMENT UTILISER SON TIMBRE ELECTRONIQUE ?

Une fois le paiement effectué, votre timbre accompagné du justificatif de paiement, vous sont transmis par courriel ou par SMS, selon votre choix.

Il vous est alors demandé de télécharger et d'imprimer ce timbre afin de pouvoir le joindre à votre dossier.

VALIDITE DU TIMBRE ELECTRONIQUE

Le timbre électronique a une durée limitée de 6 mois à compter de sa date d'achat. Aussi, pour éviter que votre timbre ne soit plus valide au moment du dépôt de votre demande, vous êtes invité(e) à ne l'acquérir qu'une fois votre dossier constitué.

Si votre dossier venait à être considéré comme incomplet par la préfecture, il vous sera adressé en retour avec mention des pièces à fournir. Si vous estimez, au regard de sa date d'achat, ne pas disposer d'un délai suffisant pour vous procurer les pièces manquantes et adresser à nouveau votre dossier au service instructeur de la préfecture, vous avez la possibilité de demander le remboursement du timbre dans les 12 mois suivant son achat (à partir du lien : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/choixFormulaire.jsp>) puis d'acheter un nouveau timbre.

Pour toutes autres questions, une rubrique « foire aux questions » est à votre disposition : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/aide/timbredemat.jsp>

CONSULAT DE FRANCE

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

à remplir en double exemplaire

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

 NATURALISATION **RÉINTÉGRATION**

(art. 21-15 et suivants du code civil)

PHOTO

Je souhaite obtenir la francisation de mes nom et prénomOui Non

(si OUI, alors veuillez joindre le formulaire de demande de francisation dûment complété et signé)

COORDONNÉES DU DEMANDEURAdresse actuelle⁽¹⁾ : _____

Bâtiment : _____, escalier : _____, étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

N° téléphone : _____ Adresse courriel : _____ @ _____

Je souhaite recevoir des informations relatives au suivi de l'instruction de mon dossier et j'accepte que d'éventuelles demandes de pièces complémentaires me soient demandées par messagerie électronique à l'adresse que j'ai indiquée oui non **ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR ET SITUATION FAMILIALE**

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Si vous avez obtenu un changement de nom dans un pays étranger

Indiquez votre nom actuel : _____

(Joignez une copie de la décision de changement de nom)

Sexe : M F

Si vous sollicitez une identification, une francisation, ou si vous souhaitez faire une déclaration de changement de nom pour vos enfants mineurs, remplir l'imprimé correspondant.

Date de naissance : _____ Nationalité : _____
jour mois année

Ou à défaut l'année : _____ (dans ce cas sera retenue la date du 31 décembre de l'année)

Lieu de naissance : Ville : _____ Pays : _____

Situation familialeCélibataire Vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve) Pacte civil de solidarité Date et lieu d'enregistrement _____Séparé(e) légalement Séparé(e) de fait Date de séparation _____Marié(e) en _____ e noces

Date du mariage actuel : _____ Ville et pays de célébration du mariage : _____

Domicile de votre ex-conjoint (séparation ou divorce) et de vos enfants communs mineurs _____

ÉTAT CIVIL DU CONJOINT

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Pays : _____
jour mois année

Nationalité : _____ Adresse (si différente) : _____

(1) Si vous êtes hébergé, indiquez les nom et adresse de la personne qui vous héberge.

Avertissement : toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

MARIAGES ANTÉRIEURS

Si **OUI**, veuillez remplir cette rubrique, si **NON** cochez cette case

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

	Le conjoint Nom - Prénoms	Date et lieu du mariage	Date et lieu du divorce	Date de décès du conjoint
1 ^{er} mariage				
2 ^e mariage				
3 ^e mariage				
4 ^e mariage				

PÈRE, MÈRE, FRÈRES ET SŒURS

Remplir cette rubrique même en cas de décès

Joindre si possible, pour le père ou la mère, tout document d'état civil ou administratif relatif aux dates, lieux de naissance et de mariage (copie de leurs actes de naissances, photocopie du livret de famille,...)

PÈRE	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
MÈRE	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
FRÈRES ET SŒURS	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms			Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/		
	Nationalité			Adresse actuelle	

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

ENFANTS VIVANTS

Si vous avez des enfants vivants, majeurs ou mineurs, issus de l'union actuelle ou de précédentes unions, résidant en France ou à l'étranger, veuillez remplir cette rubrique. Si l'adresse de vos enfants mineurs diffère de la vôtre, précisez la raison ci-dessous.

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Si vos enfants mineurs ne résident pas à la même adresse que vous, indiquez-en la raison ci-dessous.

1 ^{er} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
2 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
3 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
4 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
5 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
6 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
7 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
8 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
9 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) déclare véritables et complets les renseignements et les différents documents figurant dans mon dossier de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française.

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Je m'engage également à signaler, outre mon changement d'adresse, **toute modification** de ma situation personnelle et familiale **intervenue en France ou à l'étranger** durant la procédure d'instruction de mon dossier, notamment :

- mariage civil, religieux, coutumier, reprise en mariage, pacte civil de solidarité,
- divorce, séparation légale, séparation de fait,
- naissance d'enfant(s),
- décès du conjoint ou d'un enfant.

Je m'engage à déposer le formulaire ci-joint « Déclaration de changement de situation personnelle et familiale, intervenu en France ou à l'étranger, après le dépôt de la demande d'acquisition de la nationalité française » à la préfecture ou au consulat de France de mon domicile, dûment complété, pour signaler ces changements.

Je sais que la découverte ultérieure d'un événement survenu au cours de l'instruction de mon dossier et que je n'aurais pas signalé pourrait entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Article 27-2 du code civil : Les décrets portant acquisition, naturalisation ou réintégration peuvent être rapportés sur avis conforme du Conseil d'État dans le délai d'un an à compter de leur publication au Journal officiel si le requérant ne satisfait pas aux conditions légales ; si la décision a été obtenue par mensonge ou fraude, ces décrets peuvent être rapportés dans le délai de deux ans à partir de la découverte de la fraude.

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le postulant peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant en s'adressant à la Sous-Direction des Naturalisations - 93 bis, rue de la Commune de 1871 - 44404 REZÉ Cedex.

« Art. 32. - I. - La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée, sauf si elle l'a été au préalable, par le responsable du traitement ou son représentant :

« 1° De l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;

« 2° De la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;

« 3° Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ;

« 4° Des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;

« 5° Des destinataires ou catégories de destinataires des données ;

« 6° Des droits qu'elle tient des dispositions de la section 2 du présent chapitre ;

« 7° Le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne.

« Lorsque de telles données sont recueillies par voie de questionnaires, ceux-ci doivent porter mention des prescriptions figurant aux 1°, 2°, 3° et 6° ».

« Art. 39. - I. - Toute personne physique justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel en vue d'obtenir :

« 1° La confirmation que des données à caractère personnel la concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;

« 2° Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories de données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou aux catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;

« 3° Le cas échéant, des informations relatives aux transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne ;

« 4° La communication, sous une forme accessible, des données à caractère personnel qui la concernent ainsi que de toute information disponible quant à l'origine de celles-ci ;

« 5° Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du livre 1er et du titre IV du livre III du code de la propriété intellectuelle.

« Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

« En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner, y compris en référé, toutes mesures de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition ».

Ce formulaire est à remplir en deux exemplaires, l'un pour la sous-direction des naturalisations, l'autre pour le service central de l'état civil.

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Domiciles en France et à l'étranger

Date du... au...
commencer par la plus récente

Adresse complète (pays, ville ou commune, nom de rue, n°)

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE,
INTERVENU EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER,
APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Document à remettre en deux exemplaires, à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile,
accompagné des justificatifs des changements signalés produits en original avec,
le cas échéant, leur traduction par un traducteur agréé.

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Nom de l'épouse : _____

Date et lieu de naissance : _____

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les modifications suivantes sont intervenues dans ma situation personnelle et familiale :

Nouvelle adresse : _____

Bâtiment : _____, escalier : _____, étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pacte civil de solidarité

Mariage : Joindre l'acte de mariage (civil, religieux, coutumier, reprise en mariage) et traduction, photocopie du titre de séjour ou de la carte d'identité française du conjoint.

Adresse de l'époux(se) : _____

Divorce, séparation légale (justificatifs : jugement et traduction)

Séparation de fait en cours

Adresse de l'époux(se) : _____

Naissance(s) d'enfant(s) : Joindre le(s) acte(s) de naissance du ou des enfants.

Adresse(s) des enfants mineurs : (justificatifs : attestation de versement des prestations CAF ou certificat(s) de scolarité).

Décès du conjoint ou d'un enfant (justificatifs : acte de décès)

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Demande d'acquisition de la nationalité française : récépissé de dépôt de déclaration de changement de situation personnelle et familiale.

Préfecture : _____

Numéro

Consulat : _____

du dossier : _____

Reçu le : / /

Retourné au déclarant le : / /

Nom et signature de l'agent

CONSULAT DE FRANCE

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

à remplir en double exemplaire

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

 NATURALISATION **RÉINTÉGRATION**

(art. 21-15 et suivants du code civil)

PHOTO

Je souhaite obtenir la francisation de mes nom et prénomOui Non

(si OUI, alors veuillez joindre le formulaire de demande de francisation dûment complété et signé)

COORDONNÉES DU DEMANDEURAdresse actuelle⁽¹⁾ : _____

Bâtiment : _____, escalier : _____, étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

N° téléphone : _____ Adresse courriel : _____ @ _____

Je souhaite recevoir des informations relatives au suivi de l'instruction de mon dossier et j'accepte que d'éventuelles demandes de pièces complémentaires me soient demandées par messagerie électronique à l'adresse que j'ai indiquée oui non **ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR ET SITUATION FAMILIALE**

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Si vous avez obtenu un changement de nom dans un pays étranger

Indiquez votre nom actuel : _____

(Joignez une copie de la décision de changement de nom)

Sexe : M F

Si vous sollicitez une identification, une francisation, ou si vous souhaitez faire une déclaration de changement de nom pour vos enfants mineurs, remplir l'imprimé correspondant.

Date de naissance : _____ Nationalité : _____
jour mois année

Ou à défaut l'année : _____ (dans ce cas sera retenue la date du 31 décembre de l'année)

Lieu de naissance : Ville : _____ Pays : _____

Situation familialeCélibataire Vie maritale Divorcé(e) Veuf(ve) Pacte civil de solidarité Date et lieu d'enregistrement _____Séparé(e) légalement Séparé(e) de fait Date de séparation _____Marié(e) en _____ e noces

Date du mariage actuel : _____ Ville et pays de célébration du mariage : _____

Domicile de votre ex-conjoint (séparation ou divorce) et de vos enfants communs mineurs _____

ÉTAT CIVIL DU CONJOINT

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Pays : _____
jour mois année

Nationalité : _____ Adresse (si différente) : _____

(1) Si vous êtes hébergé, indiquez les nom et adresse de la personne qui vous héberge.

Avertissement : toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

MARIAGES ANTÉRIEURS

Si **OUI**, veuillez remplir cette rubrique, si **NON** cochez cette case

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

	Le conjoint Nom - Prénoms	Date et lieu du mariage	Date et lieu du divorce	Date de décès du conjoint
1 ^{er} mariage				
2 ^e mariage				
3 ^e mariage				
4 ^e mariage				

PÈRE, MÈRE, FRÈRES ET SŒURS

Remplir cette rubrique même en cas de décès

Joindre si possible, pour le père ou la mère, tout document d'état civil ou administratif relatif aux dates, lieux de naissance et de mariage (copie de leurs actes de naissances, photocopie du livret de famille,...)

PÈRE	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	
MÈRE	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	
FRÈRES ET SŒURS	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	
	Nom - Prénoms		Pays de naissance	
	Date de naissance	/	/	
	Nationalité		Adresse actuelle	

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

ENFANTS VIVANTS

Si vous avez des enfants vivants, majeurs ou mineurs, issus de l'union actuelle ou de précédentes unions, résidant en France ou à l'étranger, veuillez remplir cette rubrique. Si l'adresse de vos enfants mineurs diffère de la vôtre, précisez la raison ci-dessous.

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Si vos enfants mineurs ne résident pas à la même adresse que vous, indiquez-en la raison ci-dessous.

1 ^{er} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
2 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
3 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
4 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
5 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
6 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
7 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
8 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____
9 ^{eme} enfant	Nom - Prénoms	_____	Ville et Pays de naissance	_____
	Sexe (M/F)	_____		_____
	Date de naissance	/ /	Adresse actuelle	_____
	Nationalité	_____		_____

Avertissement : Toute modification de votre situation personnelle et familiale (mariage, divorce, naissance d'un enfant...) et tout changement d'adresse doivent être signalés aussitôt par écrit à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) déclare véritables et complets les renseignements et les différents documents figurant dans mon dossier de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française.

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Je m'engage également à signaler, outre mon changement d'adresse, **toute modification** de ma situation personnelle et familiale **intervenue en France ou à l'étranger** durant la procédure d'instruction de mon dossier, notamment :

- mariage civil, religieux, coutumier, reprise en mariage, pacte civil de solidarité,
- divorce, séparation légale, séparation de fait,
- naissance d'enfant(s),
- décès du conjoint ou d'un enfant.

Je m'engage à déposer le formulaire ci-joint « Déclaration de changement de situation personnelle et familiale, intervenu en France ou à l'étranger, après le dépôt de la demande d'acquisition de la nationalité française » à la préfecture ou au consulat de France de mon domicile, dûment complété, pour signaler ces changements.

Je sais que la découverte ultérieure d'un événement survenu au cours de l'instruction de mon dossier et que je n'aurais pas signalé pourrait entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Article 27-2 du code civil : Les décrets portant acquisition, naturalisation ou réintégration peuvent être rapportés sur avis conforme du Conseil d'État dans le délai d'un an à compter de leur publication au Journal officiel si le requérant ne satisfait pas aux conditions légales ; si la décision a été obtenue par mensonge ou fraude, ces décrets peuvent être rapportés dans le délai de deux ans à partir de la découverte de la fraude.

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le postulant peut accéder aux informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant en s'adressant à la Sous-Direction des Naturalisations - 93 bis, rue de la Commune de 1871 - 44404 REZÉ Cedex.

« Art. 32. - I. - La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée, sauf si elle l'a été au préalable, par le responsable du traitement ou son représentant :

« 1° De l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;

« 2° De la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;

« 3° Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ;

« 4° Des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;

« 5° Des destinataires ou catégories de destinataires des données ;

« 6° Des droits qu'elle tient des dispositions de la section 2 du présent chapitre ;

« 7° Le cas échéant, des transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne.

« Lorsque de telles données sont recueillies par voie de questionnaires, ceux-ci doivent porter mention des prescriptions figurant aux 1°, 2°, 3° et 6° ».

« Art. 39. - I. - Toute personne physique justifiant de son identité a le droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel en vue d'obtenir :

« 1° La confirmation que des données à caractère personnel la concernant font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;

« 2° Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories de données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou aux catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;

« 3° Le cas échéant, des informations relatives aux transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non membre de la Communauté européenne ;

« 4° La communication, sous une forme accessible, des données à caractère personnel qui la concernent ainsi que de toute information disponible quant à l'origine de celles-ci ;

« 5° Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du livre 1er et du titre IV du livre III du code de la propriété intellectuelle.

« Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

« En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner, y compris en référé, toutes mesures de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition ».

Ce formulaire est à remplir en deux exemplaires, l'un pour la sous-direction des naturalisations, l'autre pour le service central de l'état civil.

ATTENTION...

Si votre situation est modifiée après le dépôt du dossier, signalez le en utilisant le document de "Déclaration de changement de situation".

Domiciles en France et à l'étranger

Date du... au...
commencer par la plus récente

Adresse complète (pays, ville ou commune, nom de rue, n°)

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE,
INTERVENU EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER,
APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

Document à remettre en deux exemplaires, à la préfecture ou au consulat de France de votre domicile,
accompagné des justificatifs des changements signalés produits en original avec,
le cas échéant, leur traduction par un traducteur agréé.

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Nom de l'épouse : _____

Date et lieu de naissance : _____

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les modifications suivantes sont intervenues dans ma situation personnelle et familiale :

Nouvelle adresse : _____

Bâtiment : _____, escalier : _____, étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pacte civil de solidarité

Mariage : Joindre l'acte de mariage (civil, religieux, coutumier, reprise en mariage) et traduction, photocopie du titre de séjour ou de la carte d'identité française du conjoint.

Adresse de l'époux(se) : _____

Divorce, séparation légale (justificatifs : jugement et traduction)

Séparation de fait en cours

Adresse de l'époux(se) : _____

Naissance(s) d'enfant(s) : Joindre le(s) acte(s) de naissance du ou des enfants.

Adresse(s) des enfants mineurs : (justificatifs : attestation de versement des prestations CAF ou certificat(s) de scolarité).

Décès du conjoint ou d'un enfant (justificatifs : acte de décès)

Je sais que toute fausse déclaration ou omission peut entraîner le retrait du décret de naturalisation ou de réintégration me concernant en application de l'article 27-2 du code civil.

Certifié exact et complet à

Signature

Le

Demande d'acquisition de la nationalité française : récépissé de dépôt de déclaration de changement de situation personnelle et familiale.

Préfecture : _____

Numéro

Consulat : _____

du dossier : _____

Reçu le : / /

Retourné au déclarant le : / /

Nom et signature de l'agent